



Politique de vaccination contre la COVID-19 – Présence et participation aux événements

1. POLITIQUE

La Fédération de tir du Canada (l'« Organisation ») s'engage à prendre toutes les précautions raisonnables selon les circonstances pour protéger la santé et la sécurité des employés, des athlètes et de tous les intervenants face au risque que représente la COVID-19. Cette politique a pour but d'encourager, de soutenir et de maximiser les taux de vaccination contre la COVID-19 et la sécurité au sein de l'Organisation comme l'une des mesures de prévention et de contrôle essentielles contre le risque que représente la COVID-19. L'Organisation s'engage également à respecter toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité publiques et au travail, de droits de la personne, de protection de la vie privée et autres dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique. Cette politique décrit les exigences minimales que l'Organisation exige pour la présence et la participation aux événements. D'autres mesures peuvent être nécessaires conformément aux directives locales, provinciales ou fédérales relatives à la COVID.

2. CHAMP D'APPLICATION ET APPLICABILITÉ

La présente politique concerne tous les participants aux événements organisés ou accueillis par l'Organisation, y compris, mais sans s'y limiter, les athlètes, les bénévoles et les autres participants. Les membres des équipes de haute performance voyageant vers des camps d'entraînement, des Coupes du monde et des Jeux majeurs devront maintenir leur statut de « vacciné » jusqu'en 2023. Les voyages et la participation peuvent être affectés car les exigences de l'ISSF, des organisateurs d'événements mondiaux, des pays hôtes, des compagnies aériennes et du gouvernement fédéral du Canada peuvent changer. Veuillez vous tenir au courant de ces changements d'exigences.

3. DÉFINITIONS

« **COVID-19** » désigne la maladie infectieuse causée par le SRAS-CoV-2.

« **Activités de l'Organisation** » désigne toutes les activités de fonctionnement de l'Organisation, qu'elles soient menées dans les emplacements de l'Organisation ou à l'extérieur, y compris les événements et les voyages.

« **Emplacements de l'Organisation** » comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des terrains, des biens, des structures, des installations, des véhicules ou de l'équipement appartenant à l'Organisation, loués, exploités, utilisés ou autrement contrôlés par l'Organisation dans le but de mener des activités de l'Organisation. Cela ne comprend pas les résidences personnelles des participants.

« **Participants** » comprennent tous les athlètes, le personnel de soutien, les parents, les tuteurs, les bénévoles et tous les participants qui assistent aux activités de l'Organisation.

« **Preuve de vaccination** » désigne un document délivré par le gouvernement démontrant qu'une personne a été vaccinée, accompagné d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement et correspondant à cette personne.

« **Vaccin(s)** » désigne un vaccin approuvé par Santé Canada pour être utilisé au Canada en relation avec le COVID-19.

« **Vaccination** » désigne l'administration d'un ou de plusieurs vaccins pour protéger les personnes contre le COVID-19. Elle peut inclure l'administration d'une ou de plusieurs doses de vaccin.

« **Vacciné** » désigne un individu qui a reçu toutes les doses d'un vaccin, recommandé ou requis par Santé Canada, pour produire une réponse immunitaire à la COVID-19.

4. VACCINATION

Santé Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux, l'Agence de la santé publique du Canada, les autorités régionales de santé publique et l'Association médicale canadienne ont tous approuvé la vaccination volontaire contre la COVID-19 pour tous les adultes qui peuvent recevoir un vaccin en toute sécurité. L'organisation recommande vivement que tous les participants soient vaccinés au moins 14 jours avant de participer aux activités de l'organisation ou d'entrer dans ses locaux. L'organisation se réserve le droit de soumettre à un test COVID tout participant choisi au hasard ou qui présente des signes de COVID. Les participants ayant obtenu un résultat positif au test rapide de COVID-19 deux fois de suite ne pourront pas participer à l'événement.

L'organisation encourage les personnes à continuer de porter des masques médicaux à moins qu'elles ne tirent, ne mangent ou ne boivent activement, et ne sont pas autorisées à se rendre sur les lieux de l'événement de l'organisation si elles présentent des symptômes de la COVID.

5. MAINTIEN DE L'APPLICATION DES MESURES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Rien dans la présente politique ne dispense les participants, même ceux qui sont vaccinés, de leur obligation de se conformer aux mesures de santé et de sécurité applicables requises ou recommandées par les autorités de santé publique provinciales et fédérales et aux politiques connexes de l'Organisation en vigueur pour limiter la propagation de la COVID-19.

En outre, lorsqu'ils se rendent dans d'autres pays, les participants sont tenus de respecter les lois, les directives recommandées et les protocoles émis par le gouvernement local pendant leur séjour à l'étranger. Au minimum, lorsque les participants voyagent dans d'autres pays avec l'Organisation, ils doivent se conformer aux mesures de santé et de sécurité applicables requises ou recommandées par les autorités de santé publique canadiennes et provinciales et aux politiques connexes de l'Organisation en vigueur pour réduire la propagation de la COVID-19.

6. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Participants réguliers et participants qui voyagent avec l'Organisation

Objectifs de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation des informations relatives au statut vaccinal

Pour les participants réguliers et les participants qui voyagent avec l'Organisation, le statut vaccinal peut être recueilli, et peut être utilisé et divulgué conformément aux termes de la présente politique, de la politique de confidentialité de la Fédération de tir du Canada, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (« **LPRPDE** ») et de toute autre législation provinciale applicable en matière de confidentialité, le cas échéant. Les renseignements sur le statut vaccinal ne seront recueillis, utilisés et divulgués que dans la mesure où ils sont nécessaires à la réalisation d'un objectif raisonnable :

- i. en prenant toutes les précautions raisonnables pendant la pandémie pour assurer la santé et la sécurité de tous les membres de l'Organisation grâce à une planification appropriée de la santé et de la sécurité en fonction du statut vaccinal;
- ii. par une divulgation limitée, le cas échéant, auprès des fédérations ou organisations internationales organisant des compétitions ou des événements ou lorsque l'Organisation le juge nécessaire; et
- iii. par l'administration de la présente politique.

L'Organisation se réserve également le droit de divulguer des informations sur le statut vaccinal à des partenaires afin de faciliter les activités de l'Organisation, et en informera au préalable le participant concerné.

La collecte, l'utilisation ou la divulgation de ces renseignements se fera selon les modalités suivantes :

1. Les participants doivent divulguer leur statut vaccinal à l'Organisation de manière proactive et continue ou selon d'autres directives conformément à la présente politique et peuvent être invités à signer un consentement écrit conformément au formulaire joint à l'annexe A à la présente politique.
2. Les participants qui ont rempli un formulaire de consentement seront invités à fournir une copie de leur certificat de vaccination ou tout autre document approprié délivré par le gouvernement afin que l'Organisation puisse confirmer leur statut vaccinal. Seul le statut vaccinal du participant sera enregistré par l'Organisation; dans le cas où une partie extérieure demanderait à l'Organisation une preuve de vaccination de l'athlète (p. ex., ISSF) pour le participant, l'Organisation en informera le participant avant de fournir cette information.
3. L'Organisation gardera le statut vaccinal des participants confidentiel conformément à la LPRPDE et aux lois applicables en matière de confidentialité et de santé. Plus précisément, ces renseignements ne seront partagés et consultés qu'en cas de nécessité, uniquement aux fins décrites ci-dessus, ou pour se conformer à une ordonnance légale de divulgation de ces renseignements.
4. Les informations seront consignées et conservées en toute sécurité par l'Organisation dans un dossier distinct.
5. Les participants pourront accéder à leurs renseignements personnels et les rectifier sur demande, conformément aux lois applicables en matière de protection de la vie privée.
6. Ces informations ne seront conservées que pour la durée de la relation du participant avec l'Organisation et seront détruites par la suite. Sous réserve des directives officielles sur l'issue de la pandémie COVID-19, elles pourront être détruites plus tôt, auquel cas une notification générale sera communiquée.

7. RESPONSABILITÉS

Tous les niveaux de gestion de l'Organisation sont responsables de l'administration de cette politique conformément à la loi applicable. Les participants sont responsables du respect de cette politique et doivent se conformer à toutes les obligations légales applicables à la COVID-19 à cet égard, y compris en ce qui concerne les mesures de santé publique telles que l'éloignement physique, le port d'un masque et le fait de rester à la maison s'ils sont malades.

8. MODIFICATIONS

Le comité exécutif de l'Organisation réexaminera cette politique et la mettra à jour si nécessaire et si cela est raisonnable compte tenu de la nature évolutive de la pandémie, de la disponibilité des vaccins et des directives des autorités gouvernementales et de santé publique.

9. EXAMEN ET APPROBATION

Cette politique a été révisée et approuvée par le Comité exécutif de la FTC le 7 février 2022.

10. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Cette politique a été revue et modifiée le 8 juillet 2022.

** En cas de divergence d'interprétation entre les versions anglaise et française de ce document, la version anglaise est déterminante.*

Annexe A

Formulaire de consentement exprès pour les participants réguliers et les participants qui voyagent avec l'Organisation – Renseignements sur les vaccins relatifs à la COVID-19

Ce document constitue un consentement exprès pour la collecte, l'utilisation et la divulgation du statut vaccinal de COVID-19 et sera requis par les participants qui se rendent à certains événements de l'organisation (camps d'entraînement) et qui font partie de l'équipe de l'organisation lors d'événements internationaux.

En acceptant ce consentement, vous autorisez l'Organisation à recueillir, utiliser et divulguer vos renseignements personnels comme décrit ci-dessus aux fins suivantes :

- prendre toutes les précautions raisonnables pour la santé et la sécurité des employés, des entrepreneurs, des entraîneurs, des athlètes, du personnel de soutien, des parents, des tuteurs et des bénévoles de l'organisation;
- pour prendre des décisions concernant la participation à des activités sportives, en particulier lorsque les participants doivent interagir directement avec des employés, des entrepreneurs, des entraîneurs, des athlètes, du personnel de soutien, des parents, des tuteurs, des bénévoles et d'autres personnes;
- pour fournir une divulgation limitée aux fédérations ou organisations internationales qui organisent des compétitions ou des événements, ou lorsque cela est raisonnablement nécessaire pour faciliter les activités de l'organisation;
- pour administrer la politique de vaccination COVID-19 de l'organisation – Présence et participation aux événements.

Les informations personnelles seront conservées dans un dossier séparé géré par les ressources humaines et des mesures de protection appropriées seront prises. Il ne sera accessible que sur la base du besoin de savoir, uniquement aux fins décrites ci-dessus, ou pour se conformer à un ordre juridique de divulguer les informations.

Vos informations sont collectées, utilisées et divulguées conformément à la politique de vaccination relative à la COVID-19 et à la politique de confidentialité de l'Organisation. Les informations ne seront conservées que pour la durée nécessaire.

Consentement exprès

Par la présente, j'accepte et je consens à ce que l'Organisation puisse collecter, utiliser et divulguer les informations relatives à mon statut vaccinal lié à la COVID-19 aux fins de la présente politique, comme décrit ci-dessus.

Signature : _____

Nom : _____

Date : _____